

Une grave affaire de meurtre.

Il y a quelques jours, à Brooklyn, épouse Cloet, âgée de 28 ans, était l'objet d'une contravention pour avoir servi à boire, dans le cabaret qu'elle tient rue de Menin, alors qu'elle était frappée d'interdiction de paraître dans son établissement. Cette femme avait été condamnée, au mois de novembre dernier, à trois mois d'emprisonnement pour excitation de mineurs à la débauche, peine contrainte par la Cour d'appel de Douai.

Elle avait également encouru, au mois de mars dernier, une peine de 25 fr. d'amende pour le même délit. Elle était surveillée par la police et plus spécialement par l'agent Floris Gatteau qui, dans tout cela, a fait preuve d'une grande perspicacité, et voici qu'une nouvelle affaire plus grave encore que la première vient d'être découverte. Maria Bouckuy attirait chez elle des filles de 10 à 19 ans qu'elle livrait à des clients de son établissement; les malheureuses étaient obligées de donner à la cabaretière la moitié des bénéfices qu'elles réalisaient.

Le nombre des jeunes filles victimes de cette triste femme est de quatre ou cinq; on ne les connaît pas toutes encore. Toutes celles qui ont été interrogées par M. Villon, commissaire de police du 2e arrondissement, ont fait des dépositions accablantes pour la femme Cloet qui a été mise en état d'arrestation. L'instruction continue; elle amènera probablement la découverte de nouveaux faits. La femme Cloet avait donné pour enseigne à son cabaret: *Un chat qui gratte.*

Torabé malade sur la voie publique. — Jeudi, après-midi, l'agent de police Debouffrancq, trouvait juché sur la chaussée du boulevard Gambetta, une jeune fille évanouie, elle avait le visage et les pieds froids, cabaretière, ou on tenta vainement la faire revenir à elle. Pendant qu'on la transportait à l'Hôtel-Dieu, la malheureuse eut une forte hémorragie. Le soir elle n'avait pas encore repris connaissance, et son identité n'a pu être établie. Elle était pauvrement vêtue.

Un danger de marcher pieds nus. — Une ménagère, Madame Vandebroeck, demeurant rue de la Laitte, passant, jeudi matin, elle se cassa le pied en marchant quand tout à coup elle s'affaissa. Elle avait perdu connaissance. En la relevant, des passants constatèrent que la pauvre femme avait cruellement blessé au pied un clou qui s'était enfoncé dans la chair.

Lisselles. — Nous apprenons que le ministre de l'intérieur vient de suspendre pendant un mois M. Demarçay de ses fonctions d'adjoint au maire. On reprocherait, paraît-il, à M. Demarçay, certaines irrégularités administratives commises à propos de transferts de brevets de Caisse d'épargne.

Halluin. — Une bagarre. — Quatre tisserands, Jules Ducommun, Lucien Vandamme, Augustin Boussemaert et Ferdinand Martin et un brigadier Théophile Leenknicht se sont pris de querelle en face de l'usine Cooil à Mont sur pris en son venue aux mains. Leenknicht a reçu plusieurs blessures graves. Dans le cours de la lutte, il a mortellement blessé à la main droite M. le commissaire de police infirmier.

Ronoq. — Un cheval emballé. — Jeudi, vers six heures du matin, un cheval attelé à un caïou, le tout appartenant à un marchand de légumes, M. Laya, s'est emballé et a provoqué dans le quartier Lanooy, après une course folle de plus de deux kilomètres, une grande effusion de sang. Le cheval a été tué par un coup de fusil. Le propriétaire a été blessé à la main et à la jambe. On s'est empressé de couper les traits du cheval qui n'a pas tardé à écouler sur la barrière.

Assauts de rue. — Vendredi, à six heures du matin, un cheval attelé à un caïou, le tout appartenant à un marchand de légumes, M. Laya, s'est emballé et a provoqué dans le quartier Lanooy, après une course folle de plus de deux kilomètres, une grande effusion de sang. Le cheval a été tué par un coup de fusil. Le propriétaire a été blessé à la main et à la jambe. On s'est empressé de couper les traits du cheval qui n'a pas tardé à écouler sur la barrière.

WATRELOS. — Une séance importante au Conseil municipal. Le Conseil municipal s'est réuni jeudi soir, sous la présidence de M. Poillet, maire, 24 conseillers assistaient à la séance. M. P. P. Anst, secrétaire, donna lecture du procès-verbal de la séance du 19 mai qui est adopté. M. Delmaré fait observer que le Conseil avait émis un vœu en faveur de la construction d'un chemin de Saint-Lévin, qui, dit-il, est très déficieux. M. le Maire répond que l'administration des travaux de ce genre est confiée à la Compagnie des chemins de fer. M. Labbe soumet un rapport concernant la construction de latrines et d'une citerne à l'école du Crétinier. Il évalue la dépense à 700 fr. et conclut à la mise en adjudication des travaux.

M. le Maire fait part d'une lettre qu'il a reçue de l'Institut. M. Veron. Celui-ci se plaint de l'exiguité de son traitement. Le Conseil, acceptant en principe les améliorations à apporter à cette école, est d'avis de faire dresser par l'architecte un nouveau plan-devis et de mettre les travaux d'urgence en adjudication.

Sur la proposition de M. Leurdain, rapporteur de la commission des finances, le Conseil vote l'ouverture d'un crédit de 10 fr. au profit de l'Union des Femmes de France. Le rapport, à la majorité, une demande de secours de 200 francs, formée par le père du jeune César Dumortier, mort par un coup de feu d'hydrophobie, et soigné, de ce fait, à l'Institut Pasteur.

Le Conseil vote M. Leconte à fait observer qu'il avait déjà demandé de ne pas donner de subvention aux propriétaires de chiens. M. Dumortier père était cultivateur et non ouvrier. M. Leurdain riposte qu'on peut être cultivateur et n'être pas propriétaire.

La gare de Watrellos. — M. le Maire se retire au moment de la discussion de l'emplacement à donner à la gare en projet. La Compagnie du chemin de fer du Nord, dit un conseiller, propose de fixer cet emplacement entre la rue Pierre Lallemand et la gare de Watrellos.

Le plan desepuis quinze jours à la mairie est de nouveaux soumis au Conseil. M. Delmaré, adjoint, donne quelques explications au sujet de ce plan. M. Leurdain propose de donner un avis favorable à la proposition de la Compagnie des chemins de fer.

M. Simon Hien sur ce principe de reste de chaîne injuste en choisissant cet endroit dans le quartier du Congo, la commune de Leers en retirerait avantage. M. le Conseil vote de ne pas donner de subvention à la Compagnie, il se rallie à la proposition de la Compagnie. M. Labbe demande le vote secret. Adopté.

Un moment du dévouement. M. Simon Hien, s'aperçoit qu'il s'est trompé dans son vote. Il se retire et annonce qu'il est allé voir le directeur de la Compagnie. L'affaire est mise en délibéré pour le prochain jour.

Le projet d'amélioration de la police. — On aborde enfin le gros morceau de la séance: le projet d'amélioration de la police. M. le Maire expose les raisons qui ont motivé ce projet. M. Leurdain propose de donner un avis favorable à la proposition de la Compagnie des chemins de fer.

M. Hien, rapporteur, conclut à l'augmentation d'un mois au garde. M. Thérin-Carrette fait observer qu'il y a trois mois, il a été demandé un ou deux nouveaux gardes, pourquoi les parents ne dites pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Mais je ne sais pas, ajoute le témoin, s'il l'a fait exprès. Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

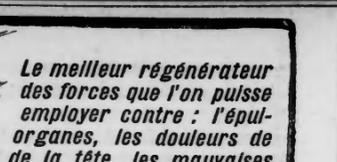
Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.

Le Président. — Comment, pas fait exprès. Je constate que vous tachez maintenant de disculper Parent. Ce n'est pas de dire pas, non plus, c'est que vous avez été frappé, parce que vous n'avez pas voulu donner sept heures, tandis que Parent et d'autres n'entendaient rester dans l'établissement que jusqu'à cinq heures. R. Col, je ne puis pas dire que vous n'avez pas voulu de peine, tandis que Parent est trié... car je suis homme de loi.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin; le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purifiant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix: 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée: une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Le monde illustré, 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 17 juin 1893. — Gravures. — Portrait de Ferdinand Brunner, un des Académiciens de l'Académie des Sciences. — Le docteur Peter, Lacrossien, artiste dramatique. — Paris: Inauguration de la statue de Fr. Arago. — Les fêtes à Paris. — Arrivée de M. de Lamoignon à Paris. — Ancienne Ecole de Médecine de Paris. — La collection Spitzer. Objets divers. — Lyon: Nouvelle Ecole de la santé militaire.

Texte. — Chroniques: Le Courrier de Paris, par Pierre Vautour; Théâtre, par H. Lemaire; Musique, par A. Boissier; Revue de la semaine, par M. de Lamoignon; La collection Spitzer, par Ed. Garnier; Le Sport, par Archiduc; La vieille Ecole de Médecine de Paris, par Guy Tomel. Explication des gravures. — Bétons armés. — Les Académiciens de l'Académie des Sciences. — Le docteur Peter, Lacrossien, artiste dramatique. — Paris: Inauguration de la statue de Fr. Arago. — Les fêtes à Paris. — Arrivée de M. de Lamoignon à Paris. — Ancienne Ecole de Médecine de Paris. — La collection Spitzer. Objets divers. — Lyon: Nouvelle Ecole de la santé militaire.

Texte. — Chroniques: Le Courrier de Paris, par Pierre Vautour; Théâtre, par H. Lemaire; Musique, par A. Boissier; Revue de la semaine, par M. de Lamoignon; La collection Spitzer, par Ed. Garnier; Le Sport, par Archiduc; La vieille Ecole de Médecine de Paris, par Guy Tomel. Explication des gravures. — Bétons armés. — Les Académiciens de l'Académie des Sciences. — Le docteur Peter, Lacrossien, artiste dramatique. — Paris: Inauguration de la statue de Fr. Arago. — Les fêtes à Paris. — Arrivée de M. de Lamoignon à Paris. — Ancienne Ecole de Médecine de Paris. — La collection Spitzer. Objets divers. — Lyon: Nouvelle Ecole de la santé militaire.

Texte. — Chroniques: Le Courrier de Paris, par Pierre Vautour; Théâtre, par H. Lemaire; Musique, par A. Boissier; Revue de la semaine, par M. de Lamoignon; La collection Spitzer, par Ed. Garnier; Le Sport, par Archiduc; La vieille Ecole de Médecine de Paris, par Guy Tomel. Explication des gravures. — Bétons armés. — Les Académiciens de l'Académie des Sciences. — Le docteur Peter, Lacrossien, artiste dramatique. — Paris: Inauguration de la statue de Fr. Arago. — Les fêtes à Paris. — Arrivée de M. de Lamoignon à Paris. — Ancienne Ecole de Médecine de Paris. — La collection Spitzer. Objets divers. — Lyon: Nouvelle Ecole de la santé militaire.

Texte. — Chroniques: Le Courrier de Paris, par Pierre Vautour; Théâtre, par H. Lemaire; Musique, par A. Boissier; Revue de la semaine, par M. de Lamoignon; La collection Spitzer, par Ed. Garnier; Le Sport, par Archiduc; La vieille Ecole de Médecine de Paris, par Guy Tomel. Explication des gravures. — Bétons armés. — Les Académiciens de l'Académie des Sciences. — Le docteur Peter, Lacrossien, artiste dramatique. — Paris: Inauguration de la statue de Fr. Arago. — Les fêtes à Paris. — Arrivée de M. de Lamoignon à Paris. — Ancienne Ecole de Médecine de Paris. — La collection Spitzer. Objets divers. — Lyon: Nouvelle Ecole de la santé militaire.

Texte. — Chroniques: Le Courrier de Paris, par Pierre Vautour; Théâtre, par H. Lemaire; Musique, par A. Boissier; Revue de la semaine, par M. de Lamoignon; La collection Spitzer, par Ed. Garnier; Le Sport, par Archiduc; La vieille Ecole de Médecine de Paris, par Guy Tomel. Explication des gravures. — Bétons armés. — Les Académiciens de l'Académie des Sciences. — Le docteur Peter, Lacrossien, artiste dramatique. — Paris: Inauguration de la statue de Fr. Arago. — Les fêtes à Paris. — Arrivée de M. de Lamoignon à Paris. — Ancienne Ecole de Médecine de Paris. — La collection Spitzer. Objets divers. — Lyon: Nouvelle Ecole de la santé militaire.

Texte. — Chroniques: Le Courrier de Paris, par Pierre Vautour; Théâtre, par H. Lemaire; Musique, par A. Boissier; Revue de la semaine, par M. de Lamoignon; La collection Spitzer, par Ed. Garnier; Le Sport, par Archiduc; La vieille Ecole de Médecine de Paris, par Guy Tomel. Explication des gravures. — Bétons armés. — Les Académiciens de l'Académie des Sciences. — Le docteur Peter, Lacrossien, artiste dramatique. — Paris: Inauguration de la statue de Fr. Arago. — Les fêtes à Paris. — Arrivée de M. de Lamoignon à Paris. — Ancienne Ecole de Médecine de Paris. — La collection Spitzer. Objets divers. — Lyon: Nouvelle Ecole de la santé militaire.

Texte. — Chroniques: Le Courrier de Paris, par Pierre Vautour; Théâtre, par H. Lemaire; Musique, par A. Boissier; Revue de la semaine, par M. de Lamoignon; La collection Spitzer, par Ed. Garnier; Le Sport, par Archiduc; La vieille Ecole de Médecine de Paris, par Guy Tomel. Explication des gravures. — Bétons armés. — Les Académiciens de l'Académie des Sciences. — Le docteur Peter, Lacrossien, artiste dram